

ACCORD DE PARTENARIAT

ENTRE

1) ClientEarth (274 Richmond Road, London, E8 3QW, UK. Company limited by guarantee in England & Wales, registered office 2-6 Cannon Street, London, EC4M 6YH, UK, Reg. No. 02863827, Charity registered in England & Wales, Reg. No. 105398, with a registered branch in Belgium, No. d'Entreprise 0894.251.512 , and with a registered foundation in Poland, Fundacja ClientEarth Poland, KRS 0000364218, NIP 7010254208)

ET

2) GabonMaTerreMonDroit (GMTMD), Plateforme de la société civile Gabonaise, établie conformément à sa Charte constitutive et regroupant des personnalités et organisations de la société civile de droit gabonais (loi N° 35/62 du 10 décembre 1962).

IL EST CONVENU QUE:

Nature et objet social des parties

La Plateforme GabonMaTerreMonDroit est un regroupement d'ONGs et autres personnalités de droit gabonais qui vise à améliorer/renforcer:

- La protection de l'environnement;
- La justice sociale;
- La reconnaissance des droits des communautés locales;
- la sécurité sociale;
- la bonne gouvernance forestière et foncière.

ClientEarth est une organisation non gouvernementale de droit anglais composée, entre autres, d'avocats et autres juristes qui sont engagés dans la garantie d'une planète saine en utilisant le droit comme un instrument pour recoudre la relation entre les sociétés humaines et la planète. Ces objectifs principaux sont:

- la promotion et la protection de l'environnement et des droits sociaux, pour le bien public et en utilisant le droit;
- la promotion de l'éducation sur les droits et les responsabilités environnementales ;
- l'assistance et le conseil juridique à ceux qui, sans cette dernière, n'y ont pas accès, y compris les ONG et les populations locales;
- le plaidoyer pour des législations justes et appropriées et en conformité avec les traités internationaux.

ClientEarth travaille étroitement avec des partenaires de la société civile en fournissant de l'appui et des conseils juridiques pour améliorer la gouvernance forestière et la participation dans les forums et les processus légaux relatifs aux ressources naturelles.



Vision commune

La collaboration entre GMTMD et ClientEarth est motivée par une vision commune consistant à œuvrer pour une meilleure gouvernance des forêts et des ressources naturelles en contribuant, à travers l'engagement proactif et dynamique de la société civile, à la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière qui s'accompagnent à une meilleure prise en compte des droits des communautés locales et des peuples autochtones.

Objectif de l'accord

L'objectif de cet accord est d'élaborer une relation de travail entre les deux parties, énonçant des principes généraux de collaboration. Il résulte de la nécessité pour GMTMD de bénéficier d'un soutien juridique dans les questions de gouvernance des ressources naturelles, afin de renforcer la force de proposition de la société civile. Il a également pour but de jeter les bases pour partager des informations efficacement et régulièrement et échanger des expériences.

Cet accord n'implique pas des obligations légales sanctionnées et n'a pas valeur de contrat. Il est établi sur la base de la bonne volonté et n'est contraignant que sur l'honneur. Chaque partie dans cet accord conservera sa propre identité dans l'apport de services.

Lorsque des programmes de travail communs et spécifiques sont établis entre les deux parties, il peut s'ajouter au présent accord des Termes de Référence spécifiques ou des contrats fournissant les détails des responsabilités spécifiques de chaque partie par rapport au programme de travail convenu.

Affirmation de principes

Les deux organisations affirment leur attachement aux principes suivants:

Principe de Communication : les deux organisations reconnaissent qu'une bonne communication est la base d'un partenariat efficace, et souhaitent appliquer ce principe dans leurs relations de travail.

Principe de Transparence et d'Ouverture : ClientEarth et GMTMD s'accordent à partager les informations pertinentes échangées au cours de leur travail et à être aussi ouvertes et transparentes que possible.

Principe de Consultation : les deux parties travailleront ensemble et se consulteront mutuellement lorsqu'il sera approprié, sur des thèmes de travail identifiés par un accord.

ClientEarth et GMTMD respecteront les principes ci-avant énoncés, concernant la communication entre eux et avec les autres.



Engagements communs des parties

ClientEarth et GMTMD s'engagent à renforcer leurs relations à leur propre bénéfice réciproque et au bénéfice du renforcement des droits des communautés locales ainsi qu'en faveur de la participation de la société civile dans les processus politiques et législatifs en relation avec la gouvernance des ressources naturelles. Ceci sera entrepris notamment en effectuant les actions suivantes:

- communiquer efficacement et régulièrement afin d'échanger des informations et chercher des contributions ;
- se concerter et tenir des réunions internes tous les derniers vendredis de chaque mois afin d'échanger sur les développements relatifs aux sujets d'intérêt commun.
- travailler ensemble pour analyser les problèmes particuliers en termes de travail législatif et identifier les priorités à prendre en compte.

Chaque organisation est responsable séparément pour établir ses propres politiques et financer ses propres activités. Toutefois, en cas d'un projet commun et à travers un arrangement contractuel, les deux parties pourront s'accorder sur un budget donné.

Les détails de cette collaboration pour chaque activité, le cas échéant, seront fournis dans un arrangement contractuel spécifique.

Engagements spécifiques des parties

ClientEarth s'engage à :

- Renforcer les capacités juridiques des membres de la plateforme de la société civile, à travers le soutien du Groupe de Travail Juridique composé d'experts de la société civile gabonaise et créé par ClientEarth afin de développer des réflexions plus approfondies et techniques sur les questions liées à la gouvernance des ressources naturelles;
- Fournir, soit directement, soit à travers le Groupe de Travail sur le soutien juridique, de l'expertise technique aux membres de GMTMD afin de dynamiser leurs contributions et apports dans les processus de réforme du cadre législatif et réglementaire sur l'exploitation des ressources forestières, notamment dans le cadre de l'APV/FLEGT ;
- Développer, sur la base des priorités exprimées par GMTMD, les outils et l'analyse légaux nécessaires pour faciliter la compréhension, la contribution et la participation des membres de GMTMD aux décisions en matière de gouvernance forestière.

GMTMD s'engage à :

- Mobiliser les membres de la plateforme de la société pour bénéficier de l'expertise et des prestations de ClientEarth;
- Capitaliser le travail d'analyse et de support technique offert par ClientEarth et le Groupe de Soutien Juridique par des activités collectives ou individuelles;
- Servir de relai au niveau des régions pour le renforcement des capacités juridiques et les actions de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des droits des communautés locales et autochtones dans la gestion des ressources forestières.





[Handwritten signature]



Points de contact:

Les deux organisations reconnaissent le besoin d'être flexible et de discuter avec les personnes concernées au sein de l'organisation. Toutefois, pour assurer une bonne coordination, les parties se mettent d'accord pour désigner des points focaux pour la plupart des interactions: au sein de GMTMD, le point de contact est le Facilitateur du Comité de Pilotage de GMTMD et au sein de ClientEarth, le point de contact est l'associé-pays de ClientEarth au Gabon.

Durée et révision/fin de l'accord

Le présent accord prend effet dès sa signature par les deux parties et peut prendre fin à tout moment par décision de l'une ou des deux parties à la suite d'une notification écrite. Il peut être reconduit par accord des deux parties par un simple échange de messages.

ClientEarth

Signé par: JAMES THORNTON
CEO of ClientEarth

[Handwritten signature of James Thornton]

LONDON 26 NOV 2014

GabonMaTerreMonDroit

Signé par: ESSONO ONDO Protet
Facilitateur CP GMTMD

[Handwritten signature of Essono OnDO Protet]

Libreville, 21 novembre 2014